



FLASH INFOS

ÉDITO

Comme je l'ai exprimé lors de notre dernière assemblée générale, la filière biogaz est aujourd'hui à la croisée des chemins. La définition des CIVE, la nécessité de prouver la durabilité de nos économies comme la classification des digestats vont donner ces prochains mois un nouvel éclairage à la nature agricole de nos projets. Faisons simplement le vœu que l'engagement des uns et des autres sera reconnu pour que nos entreprises trouvent pleinement leurs places au sein des filières agricoles. Beaucoup d'incertitudes planent également sur l'application de la nouvelle réglementation ICPE qui impacte particulièrement les porteurs de projets dont les délais pour les mises en services restent serrés. Si nous sommes naturellement particulièrement attentifs sur ces points, les réflexions sur la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie vont tester notre capacité à nous inscrire dans le paysage énergétique français. Chacun d'entre vous doit comprendre qu'un second souffle pour le gaz vert est indispensable, que d'autres porteurs de projets nous rejoignent pour être crédible dans les équilibres que le gouvernement va devoir arbitrer.

Ce n'est pas simplement l'énergie renouvelable qui sera mesurée mais aussi les bilans Carbone et Gaz à Effet de Serre et plus largement la conviction ou non que chacun de nous prend sa part dans les transitions à mener. La cogénération aujourd'hui est souvent oubliée et pourtant, pour certains territoires et exploitations agricoles, elle doit demeurer une possibilité. Sachez que si tout cela vous semble évident puisque vous vivez la méthanisation au quotidien, c'est une préoccupation permanente que nous devons avoir auprès des élus, des administrations ou des citoyens.

Il faut pour cela que les constructions en cours se passent bien, que la qualité de la maintenance des sites progresse, que nous roulions davantage au BIOGNV mais surtout que nous retrouvions des temps d'échange entre nous et entre acteurs de la filière pour nous former et avancer. Dans cet esprit, je salue ceux qui ont permis l'arrivée et qui accueilleront Faratiana Minoarisoa, jeune stagiaire malgache. Si l'association est souvent au feu sur des sujets complexes et lourds, il est heureux que de jeunes hommes ou femmes reconnaissent dans notre dynamique un moyen de construire leur parcours et salutaire que nous sachions prendre le temps de les accompagner. Je ferai donc le vœu que, comme Faratiana venue à notre rencontre, nous puissions nous retrouver physiquement aussi bien pour des temps de travail que de convivialité qui sont au cœur de notre association.

Jean-François DELAITRE, Président de l'AAMF

FOCUS SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION RED II

La directive (UE) 2018/2001 du 11 décembre 2018

relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, dite RED II, vient étendre les exigences initialement réservées aux filières biocarburants aux autres bioénergies : production de gaz, d'électricité, de chaleur et de froid à partir de combustibles solides ou gazeux issus de biomasse.

Nous attendons toujours l'acte délégué visant à compléter la réglementation européenne mais **les dernières informations indiquent que les sites de méthanisation auraient jusqu'à début 2023** pour se mettre en conformité avec les dispositions RED II. En outre, la transposition du volet durabilité des bioénergies de la directive est toujours en cours de discussion avec la DGEC.

L'objectif de cette réglementation vise à garantir que les aides publiques sont bien adressées à des bioénergies ayant un impact positif sur le climat en réduisant fortement les émissions de GES et l'environnement en évitant le retournement de terres.

Les sites concernés par la mise en place du schéma de certification cette nouvelle réglementation sont (informations DGEC) :

- **Les sites en cogénération avec une puissance nominale thermique > 2 MWth soit plus de 800 KWh**
- **Les sites en injection avec une production prévisionnelle annuelle de 19.5 GW PCS/an ou plus de 206 Nm3h**

Le respect des réductions de GES ne s'appliquent qu'aux sites mis en service ou en augmentation de capacité (au-dessus des seuils indiqués ci-dessus) après le 1^{er} janvier 2021. Actuellement seulement 50 sites adhérents sont concernés par cette réglementation mais la CE envisage déjà de réduire par deux ces seuils...

Cette réglementation fixe des critères de durabilités qui se déclinent en 3 volets :

- Durabilité de l'approvisionnement en biomasse ;
- Exigence d'une réduction des émissions de GES ;
- Exigence d'un niveau minimum d'efficacité énergétique.

La directive exige aux Etats qu'ils soumettent les opérateurs à des obligations de justification et de transparence. Des systèmes dits nationaux portés par les Etats peuvent être mis en place, mais il est également possible pour les filières de structurer des systèmes privés dits « schémas volontaires » devant être reconnus par la Commission.

L'État a finalement décidé en avril 2021 de ne pas aller sur un système national et de laisser la filière se structurer. De ce fait l'AAMF avec ses partenaires se sont ainsi engagées avec la société 2BS spécialisée dans les schémas volontaires agricoles pour construire ce schéma. L'outil en cours de développement avec SOLAGRO/INRAE viendra en appui de ce schéma de certification pour le calcul des bilans GES. Un outil de cartographie est également en cours de développement avec l'AAMF. Ces outils faciliteront ainsi les sites de méthanisation à se faire certifier RED II.

En parallèle l'AAMF mène avec FGR un travail de lobbying auprès des instances européennes et nationales pour adapter la réglementation à la production de méthanisation agricole française.

Les principales difficultés reposeront sur le déploiement de cette nouvelle certification ainsi que le respect des seuils GES pour les sites avec une part significative de cultures dans la ration.

EFFETS DE L'ÉPANDAGE DU DIGESTAT SUR LA QUALITÉ DES SOLS

Premiers résultats des travaux AAMF

Le stage d'Anne Mazzoni au sein de l'AAMF pour le compte du GT Agronomie et retour au sol du digestat s'est achevé fin octobre. Sa mission consistait à compiler des résultats des travaux de prélèvements et d'analyses de sols menés par les groupes d'étudiants de 4 écoles d'agronomie lors de l'année scolaire 2020-2021 sur les effets du digestat sur la qualité physique, chimique et biologique du sol, et ce en vue d'une exploitation commune et d'une première mise en perspective.

Ainsi, en deux mois et demi de travail, Anne a compilé l'ensemble des résultats produits par les étudiants dans une base de données commune en identifiant les données comparables. Elle a ensuite analysé les données ainsi mises en commun pour en faire une synthèse d'ensemble à date.

Les résultats de cette première phase de travail vous ont été présentés lors du webinaire du 20 octobre dernier. Ils ont permis de constater qu'en l'état actuel de nos observations, le digestat présente peu d'impact sur de nombreux indicateurs de la qualité des sols. D'autres facteurs, tels que la structure du sol ou certaines pratiques (travail du sol, assolement) ont des effets plus importants. Seuls quelques effets du digestat sont observés sur la densité apparente et la porosité du sol (tendance plutôt positive), sur la biomasse microbienne carbonée (tendance

plutôt négative) et sur le stockage de carbone dans le sol (tendance plus favorable dans les systèmes avec digestat que dans les systèmes sans digestat).

Ces résultats sont encore à travailler et à affiner, mais ils nous permettent de savoir dans quelle direction aller. Pour poursuivre ces travaux, le GT Agronomie est en train de recruter un stagiaire M2 pour 6 mois sur début 2022. Ce stage sera l'occasion de réaliser des prélèvements supplémentaires sur de nouvelles parcelles. L'expérience acquise lors de cette première phase de travaux nous permettra également de mieux sélectionner les parcelles prélevées et de cibler les indicateurs les plus pertinents afin de ne pas nous disperser dans nos prochaines études.

Cette deuxième phase de travail nous permettra de venir confirmer ou infirmer les premières tendances dégagées. Dans le cas où des effets négatifs seraient confirmés sur un ou plusieurs indicateurs données, le GT s'attachera également à identifier les bonnes pratiques à mettre en place pour éviter ou limiter ces impacts négatifs.

Une synthèse présentant ces travaux et les résultats obtenus sur 2021 a été réalisée par le GT et sera diffusée très prochainement sur AAMF-tous et dans l'espace adhérents.

VOTRE SITE AAMF.FR FAIT PEAU NEUVE !

Pour bien commencer 2022, votre équipe d'animation a décidé de moderniser le site internet AAMF et notamment de réaliser une refonte de l'espace adhérents. Grâce à une arborescence plus intuitive, et des documents mis à jour, nous espérons que cette nouvelle base documentaire vous apportera satisfaction !

La mise en ligne du nouveau site est opérationnelle depuis le 23/12/2021. A compter du 10/01/2022 un nouveau mot de passe vous sera demandé pour accéder à l'espace adhérents AAMF.

Votre nouveau mot de passe vous sera transmis par mail sur l'adresse principale que vous avez fournie lors de votre adhésion.

Si vous ne recevez pas votre mot de passe d'ici le 20 janvier, n'hésitez pas à en faire la demande à annelise@aamf.fr.



RETOURS SUR LES ÉVÈNEMENTS RÉGIONAUX

16-17-18 novembre : Voyage d'études VAM en Normandie et Bretagne



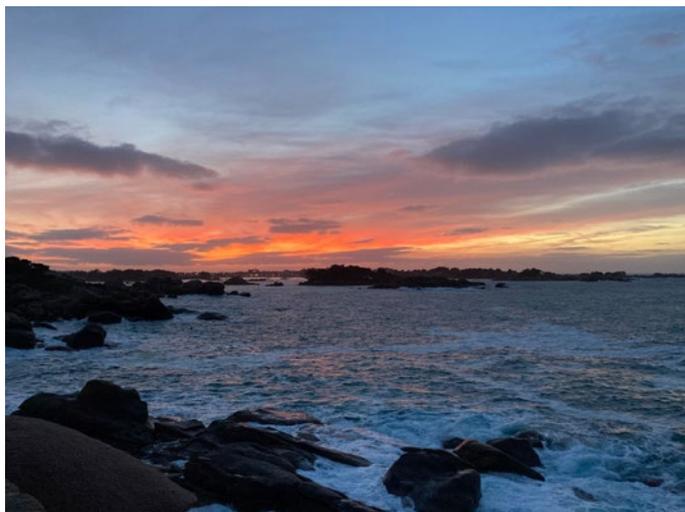
Balade sur le chemin des douaniers de la côte de granite rose, cidre et galettes, pommeau et beaujolais nouveau ont agrémenté le voyage !

26 participants dont 21 agriculteurs adhérents Valeurs Agri Métha VAM / AAMF venant de Nouvelle Aquitaine, du Rhône, des Hauts de France et de Normandie ont participé au voyage d'études méthanisation et échangé avec les agriculteurs-méthaniseurs de Bretagne et de Normandie.

Quelles optimisations et innovations sur les 8 unités visitées ?

- 1 - Stockage de gaz pour alimenter poids lourds et pour écrêter (compression le WE + booster d'injection pour le lundi)
- 2 - Valorisations en injection de biométhane de petites et moyennes puissances
- 3 - 1^{er} séchoir avec valorisation de lait de foin
- 4 - Enregistrements quotidiens et opérations de maintenance, La vache heureuse
- 5 - L'un des 1^{ers} méthaniseurs de France, augmentation de puissance et anticipation de l'après contrats
- 6 - Déconditionnement à la ferme depuis 2019 de 3500 tonnes de biodéchets par an,
- 7 - 1^{er} site d'Europe producteur d'engrais sec à partir de digestat,
- 8 - 1^{ère} station de valorisation du biogaz à la ferme en carburant pour tracteurs, ...

Bref, ce fut l'occasion pour tous de prendre de la hauteur sur les optimisations possibles, sur les dernières innovations et de constater les infinies possibilités de la méthanisation. L'un des participants conclut : "Il n'y a pas une visite métha où l'on n'apprend pas quelque chose de profitable pour notre site !"



19 novembre - Pays de Loire

Dans un contexte où la filière est chahutée, les associés de Méthamaine, AILE et AAMF ont répondu aux questions de la Presse sur le site en injection de biométhane attenant à Meslay du Maine (53).

L'événement régional a accueilli plus de 180 personnes à l'AgriCampus de Laval : belle opportunité de valoriser les jeunes en formation et de saluer le travail du Centre de formation CS RUMA (Certificat de Spécialisation Responsable d'Unité de Méthanisation Agricole).

Après les ateliers, Jean Gouzel, ancien vice-président du GIEC, membre de l'Académie des sciences, nous rappelle les enjeux de la transition énergétique et de la neutralité Carbone. Cependant, les organisateurs s'accordent pour dire que nous sommes dans l'entracte et nous invitent à travailler tous ensemble pour préparer l'acte 2 du gaz renouvelable où toutes les valorisations seront nécessaires.



24-25 novembre - Voyage d'études LBA dans la Vienne



20 agriculteurs-méthaniseurs de la Loire, Haute-Loire, Rhône et du Puy de Dôme adhérents de Loire Biogaz Avenir sont venus visiter 3 unités de méthanisation dans la Vienne.

A l'issue du tour de table, nous avons mis en évidence le riche partage d'expérience des 3 associations Loire Biogaz Avenir LBA / VAM / AAMF représentées par Nicolas ROBERT et Yves DEBIEN.

Nous en avons profité pour prendre date de la prochaine réunion Porteurs de projets AAMF en Auvergne Rhône Alpes : le 3 mars prochain au lycée Agricole de Nandax (42) !

30 novembre - Nouvelle Aquitaine

Plus de 300 participants de la filière méthanisation se sont réunis à Bordeaux pour cet événement régional co-organisé avec MéthaNAction, les CUMA, les Chambres d'agriculture, les gestionnaires de réseaux, Lycée agricole de Périgueux, VAM et AAMF...

Les agriculteurs-méthaniseurs ont largement partagé leurs expériences à l'occasion :

- **des 3 tables rondes** : La méthanisation au service des territoires, la concertation et le dialogue, l'économie et le financement

- **des ateliers** : les Biodéchets, les CIVE, la réussite d'un projet, les formations, ...

Les jeunes en formation ont été mis en avant toute la journée. La remise des diplômes de la promotion 2021 du CS RUMA de Périgueux a eu lieu le soir même. Félicitations !



2 décembre - Hauts de France



A l'occasion de l'évènement régional Métha'Morphose 2021 à Saint Quentin (02), les agriculteurs-méthaniseurs et le GT porteurs de projets AAMF ont partagé leurs expériences à l'occasion des ateliers sur le dialogue territorial, l'atout de la méthanisation pour les territoires, la rentabilité, la gestion de son unité, prévention et assurances, le financement, le rôle des collectivités territoriales, les démarches administratives...

Les lycées des Hauts de France ont concouru sur la filière méthanisation : Félicitations à Augustin, Stanislas et Paul qui ont remporté le trophée ! AAMF invite ces élèves du lycée d'Anchin à venir visiter des sites pratiquant l'IrriMétha !

14 décembre - Auvergne Rhône Alpes

Initialement à Saint-Etienne, l'événement régional a finalement eu lieu en webinaire.

14 décembre - Nouvelle Aquitaine

A l'initiative de VAM, en partenariat avec les Chambres d'agriculture locales et AAMF, la journée CIVE du mardi 14 décembre en Corrèze a réuni 46 participants (dont 40 agriculteurs provenant de 9 départements). Jérôme BREUIL, adhérent VAM et pilote AAMF du GT CIVE nous y accueille.

- Matinée riche en échanges : Résultats de l'expérimentation PAMPA, Choix variétaux, Itinéraires techniques, Coûts de production, Évolutions de la réglementation (contrôle des intrants et certificats de durabilité RED II).
- Midi : Métha'Repas de Noël
- Après-midi : Visite des 2 unités méthanisation par les associés de Méthallassac dont le site injecte du biométhane depuis le 18 novembre !!!



Merci à tous pour votre chaleureux accueil et vos riches partages d'expériences en 2021... En route pour continuer en 2022 !!!



FORMATIONS

Janvier/février 2022 est encore riche en offres de formations en Région :

- **EPANDAGES** : Analyses, préparation des campagnes d'épandage de printemps
- **CIVE** : Choix variétaux, itinéraires techniques, coûts de production, réglementation
- **BIOLOGIE** : Analyses, optimiser le fonctionnement biologique de mon digesteur
- **ECONOMIE** : Comparaison de mon coût de production au groupe, focus sur nos coûts et stratégies d'approvisionnement et maintenance, mise en place d'outils de pilotage...

Pour en savoir plus (dates, programmes, lieux) : helene@aamf.fr

NOS PARTENAIRES



AGENDA 2022

- **14 JANVIER : Journée AAMB** - Bretagne
- **3 MARS : Journée porteurs de projet méthanisation** - Auvergne-Rhône-Alpes
- **10 MARS : Assemblée Générale de VAM** - Nouvelle Aquitaine
- **15 AU 17 MARS : Journées Recherche Innovation (JRI) Biogaz Méthanisation** - Lyon
- **30 ET 31 MARS : Salon Bio360** - Nantes

VOS CONTACTS AAMF

Président (Jean-François Delaitre) : jfdelaitre@aamf.fr
Délégué Général (Laurent Faure) : lfaure@aamf.fr
Animatrice Technique (Laureline) : laureline@aamf.fr
Animatrice Porteurs de Projets et REX technico-éco (Hélène) : helene@aamf.fr
Administration (Annelise) : annelise@aamf.fr
Comptabilité (Laetitia) : compta@aamf.fr